



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication :

**0 064 471
B1**

⑫

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet :
05.06.85

⑤① Int. Cl.⁴ : **E 05 B 1/00**

②① Numéro de dépôt : 82440008.9

②② Date de dépôt : 16.03.82

⑤④ Poignée de manœuvre avec surface de visualisation d'une inscription.

③⑩ Priorité : 27.04.81 FR 8108507

④③ Date de publication de la demande :
10.11.82 Bulletin 82/45

④⑤ Mention de la délivrance du brevet :
05.06.85 Bulletin 85/23

⑧④ Etats contractants désignés :
AT BE CH DE GB IT LI NL

⑤⑥ Documents cités :
CH-A- 284 638

⑦③ Titulaire : **FERCO INTERNATIONAL Usine de Ferrures de Bâtiment Société à responsabilité limitée dite 2, rue du Vieux-Moulin Reding F-57400 Sarrebourg (FR)**

⑦② Inventeur : **Kautt, Jean-Jacques 6, rue des Carolingiens F-67200 Strasbourg (FR)**

⑦④ Mandataire : **Aubertin, François Cabinet Lepage & Aubertin Innovations et Prestations 4, rue de Haguenau F-67000 Strasbourg (FR)**

EP 0 064 471 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention concerne une poignée de manœuvre formée d'une béquille composée d'un fût et d'une partie de prise en main qui lui est sensiblement perpendiculaire, une plaquette portant une inscription prédéterminée étant maintenue à l'intérieur d'une cavité pratiquée à la périphérie de la partie de prise en main.

Lorsque des indications concernant l'actionnement d'une poignée de manœuvre ou la manœuvre d'un ouvrant commandé par une poignée sont nécessaires, on a souvent recours à des plaques d'inscription disposées plus ou moins près de la poignée. Cette façon de protéger comporte notamment dans le cas d'une juxtaposition de plusieurs poignées de manœuvre, non seulement des difficultés pour la fixation de ces plaques d'inscription mais, également, un risque de confusion des indications fournies par les plaques d'inscription.

De même, on prévoit, près des portes d'entrées des logements, des plaques portant le nom de l'occupant du logement. Ces plaques sont de formes et de dimensions variables et, dans la plupart des immeubles occupés par plusieurs locataires, cette variation de formes et de dimensions ne cadre pas dans l'environnement général de l'immeuble. De plus, pour ces plaques se pose également le problème de la fixation et, fréquemment, ces plaques sont sujettes à des détériorations telles que l'arrachement et autres.

On connaît déjà, par le brevet CH-A-284 638, une poignée de manœuvre formée d'un fût et d'une prise en main solidaire du fût. Dans cette prise en main est réalisée une rainure en forme de queue d'aronde dans laquelle est glissée une plaquette amovible. Dans cette dernière est gravée l'inscription prédéterminée. Selon un mode de réalisation particulier, cette plaquette est transparente pour permettre le passage d'un flux lumineux provenant d'un élément lumineux logé dans la prise en main facilitant la lecture de l'inscription. La plaquette amovible est verrouillée par une butée maintenue par une vis vissée dans un écrou solidaire de l'extrémité libre de la prise en main. Toutefois, cette poignée présente plusieurs inconvénients. Entre autres, l'inscription portée sur la plaquette amovible n'est ni protégée contre toute détérioration du fait qu'elle n'est pas recouverte d'un élément de protection, ni verrouillée contre l'action d'un tiers. En effet, il suffit d'enlever la vis, d'enlever la butée et de retirer la plaquette de son logement. Ainsi, ce démontage peut être effectué par tout tiers depuis l'extérieur. De même, du fait que l'inscription n'est pas protégée par un élément de protection, on peut facilement détériorer l'inscription. Par ailleurs, du fait que la prise en main est solidaire du fût, la poignée de manœuvre ne peut être utilisée qu'à droite ou à gauche car, en utilisant la même poignée tantôt à droite, tantôt à gauche, l'inscription serait, dans un cas, visible mais, dans l'autre, elle se trouverait en dessous et

donc invisible. De ce fait, on est amené d'avoir une poignée de manœuvre à droite et une poignée de manœuvre à gauche.

La présente invention a pour but de remédier à ces inconvénients. Le problème que se propose de résoudre la présente demande consiste notamment à créer une poignée de manœuvre composée d'un fût et d'une partie de prise en main qui lui est sensiblement perpendiculaire, une plaquette amovible portant une inscription prédéterminée étant maintenue à l'intérieur d'une cavité pratiquée à la périphérie de la partie de prise en main, cette plaquette ne pouvant être remplacée qu'en procédant au démontage de la poignée de manœuvre. Ce problème est résolu par les caractéristiques énoncées dans la partie caractérisante de la revendication 1.

Les avantages obtenus grâce à cette invention consistent essentiellement en ceci que l'inscription prédéterminée est protégée, d'une part, contre toute détérioration et, d'autre part, contre un enlèvement intempestif. De plus, la même poignée peut être utilisée aussi bien à droite qu'à gauche, l'inscription prédéterminée restant parfaitement visible. De ce fait, on peut normaliser la poignée puisqu'il suffit de réaliser une seule poignée utilisable à droite et à gauche.

L'invention est exposée ci-après plus en détail à l'aide de dessins représentant seulement un mode d'exécution.

La figure 1 représente, en vue en plan, une poignée de manœuvre conforme à l'invention.

La figure 2 représente, en vue en plan en coupe, la poignée dont l'embase a été enlevée.

La figure 3 représente une vue en coupe selon ligne III-III de la figure 2.

La figure 4 représente une vue de coupe selon ligne IV-IV de la figure 2.

On se réfère aux différentes figures.

La poignée de manœuvre 1 comporte une béquille 2 comprenant un fût 3 se prolongeant par un canon 4 qui lui est sensiblement perpendiculaire. Le fût 3 comporte à son extrémité libre 5 une portée 6 sur laquelle est enfilée une embase 7, tenue en place par un moyen d'encliquetage venant se loger dans une rainure 8 réalisée dans la portée 6, l'élément 9 servant de butée à l'embase 7.

On réalise dans ce fût 3 un trou carré 10 dans lequel est enfilé un carré de manœuvre 11. On pratique dans le canon 4 un trou 12 dans lequel on engage un embout 13 d'un noyau amovible 14 d'une partie de prise en main 15 qui, dans le présent exemple non limitatif, est une béquille d'un ensemble de poignées de porte, porte-fenêtre, fenêtre ou analogue. L'embout 13, ayant une section carrée dont les coins 16, 17, 18, 19 ont été arrondis, est traversé à son extrémité 20 de deux trous carrés 21, 22 perpendiculaires l'un par rapport à l'autre pour l'engagement de l'extrémité 23 du carré de manœuvre 11. Du fait que le trou carré 21 est perpendiculaire au trou carré 22, on

peut inverser la partie de prise en main 15 et, de ce fait, utiliser la poignée de manœuvre 1 soit à droite, soit à gauche.

Du fait que le noyau amovible 14 a une section supérieure à celle de l'embout 13, on obtient un épaulement 24 contre lequel vient buter le flasque terminal 25 d'un fourreau 26 dont le chant libre 27 est en retrait par rapport à l'extrémité libre 28 du noyau amovible 14. Le flasque terminal 25 comporte un trou 29 présentant la même section que celle de l'embout 13, ce qui annihile toute rotation du fourreau 26 par rapport au noyau amovible 14.

On pratique dans le noyau amovible 14 une cavité 30 destinée à recevoir une plaquette amovible 31 pourvue d'une inscription prédéterminée. Cette plaquette amovible 31 est recouverte d'un élément transparent 32 enfilé dans un logement 33 réalisé dans le pourtour externe 34 du noyau amovible 14 et aboutant à la cavité 30. Cet élément transparent 32 fait face à une fenêtre 35 pratiquée dans le fourreau 26 et, de ce fait, on obtient une surface de visualisation 36. Celle-ci est, de préférence, disposée perpendiculairement à la direction du regard d'un observateur humain.

Les bords 37, 38, 39, 40 recouvrent partiellement les bords 41, 42 de l'élément transparent 32. De ce fait, l'élément transparent 32 est maintenu dans son logement 33 et, par voie de conséquence, la plaquette amovible 31 ne peut pas s'échapper.

Pour remplacer cette plaquette amovible 31 par une autre plaquette, il faut dégager le carré de manœuvre 11 pour pouvoir retirer l'embout 13 du noyau amovible 14 hors de la béquille 2. Puis, on coulisse le fourreau 26 en direction de l'extrémité 20 de l'embout 13 pour dégager l'élément transparent 32. On retire ce dernier et on peut ensuite procéder à l'enlèvement de l'ancienne plaque et à la mise en place d'une nouvelle plaque pourvue d'une inscription.

Avantageusement, la ligne médiane 43 passant par le milieu de la surface de visualisation 36 est disposée à quarante-cinq degrés par rapport à l'axe horizontal 44 de la partie de prise en main 15, ce qui permet également une utilisation à droite ou à gauche de la poignée de manœuvre 1.

Revendications

1. Poignée de manœuvre formée d'une béquille (2) composée d'un fût (3) et d'une partie de prise en main (15) qui lui est sensiblement perpendiculaire, une plaquette amovible (31) portant une inscription prédéterminée étant maintenue à l'intérieur d'une cavité (30) pratiquée à la périphérie de la partie de prise en main (15), caractérisée par le fait que la partie de prise en main (15) comprend un noyau amovible (14) et un fourreau (26) disposé autour dudit noyau amovible (14); que la cavité (30) où est insérée la plaquette amovible (31) est pratiquée sur le noyau amovible (14); que la plaquette amovible (31) est recouverte d'un élément transparent (32) inséré

entre le noyau amovible (14) et le fourreau (26), et que le noyau amovible (14) est solidarisé avec le fût (3) au moyen d'un carré de manœuvre (11) équipant la béquille (2).

2. Poignée de manœuvre selon la revendication 1, caractérisée en ce que l'élément transparent (32) est un élément amovible enfilé dans un logement (33) réalisé dans le pourtour extérieur (34) du noyau amovible (14) et faisant face à une fenêtre (35) pratiquée dans le fourreau (26).

3. Poignée de manœuvre selon la revendication 1, caractérisée en ce que le noyau amovible (14) comporte un embout (13) enfilé à l'intérieur du fût (3), ledit embout ayant une section inférieure à celle du noyau amovible (14) permettant d'obtenir un épaulement (24).

4. Poignée de manœuvre selon la revendication 3, caractérisée en ce que l'embout (13) comporte, à son extrémité (20) deux trous carrés (21, 22) perpendiculaires l'un à l'autre pour une utilisation à droite ou à gauche de la poignée de manœuvre (1) et dans lesquels est engagée l'extrémité du carré de manœuvre (11) condamnant tout retrait du noyau amovible (14).

5. Poignée de manœuvre selon la revendication 3, caractérisée en ce que l'embout (13), enfilé dans un trou (12) pratiqué dans le fût (3), comporte une section carrée dont les coins (16 à 19) ont été arrondis.

6. Poignée de manœuvre selon la revendication 1, caractérisée en ce que le fourreau (26) comporte à l'une de ses extrémités un flasque terminal (25) traversé par l'embout (13) et venant buter contre l'épaulement (24).

7. Poignée de manœuvre selon la revendication 6, caractérisée en ce que le flasque terminal (25) comporte un trou de section identique à celle de l'embout (13) pour annihiler toute rotation du fourreau (26) par rapport au noyau amovible (14).

8. Poignée de manœuvre selon la revendication 6, caractérisée en ce que le fourreau (26), enfilé sur le noyau amovible (14), comporte une fenêtre (35) dont les bords (37 à 40) recouvrent partiellement les bords (41, 42) de l'élément transparent (32) et condamnent ce dernier.

9. Poignée de manœuvre selon la revendication 8, caractérisée en ce que la ligne médiane (43) passant par le milieu d'une surface de visualisation (36) délimitée par la fenêtre (35) est disposée à quarante-cinq degrés par rapport à l'axe (44) de la partie de prise en main (15) pour une utilisation à droite ou à gauche de la poignée de manœuvre (1).

Claims

1. Door handle in the form of a lever handle (2) consisting of a shank (3) and a part (15) to be taken in hand which is appreciably perpendicular to said shank, a removable small plate (31) carrying a predetermined inscription being maintained inside a cavity (30) made in the periphery of the part (15) to be taken in hand, characterized in that said part (15) to be taken in hand comprises a

removable core (14) and a sheath (26) disposed around the removable core (14); that the cavity (30), where the removable small plate (31) is inserted, is made in the removable core (14); that the removable small plate (31) is covered with a transparent element (32) inserted between the removable core (14) and the sheath (26) and that the removable core (14) is integral with the shank (3) by means of a operating square (11) fitting out the lever handle (2).

2. Door handle according to claim 1, characterized in that the transparent element (32) is a removable element introduced in a housing (33) formed in the external periphery (34) of the removable core (14) and facing a window (35) made in the sheath (26).

3. Door handle according to claim 1, characterized in that the removable core (14) comprises a tip (13) introduced inside the shank (3), said tip having a section smaller than this of the removable core (14) allowing to obtain a shoulder (24).

4. Door handle according to claim 3, characterized in that the tip (13) comprises, at its end (20), two square holes (21, 22) perpendicular each other in order that the door handle (1) can be utilized on the right or on the left side, holes in which the end of the operating square is introduced, thus impeding every withdrawal of the removable core (14).

5. Door handle according to claim 3, characterized in that the tip (13), introduced in a hole (12) made in the shank (3), comprises a square section, the corners (16 to 19) of which have been made round.

6. Door handle according to claim 1, characterized in that the sheath (26) comprises, at one of its end, a terminal cheek (25), through which passes the tip (13) and which rests against the shoulder (24).

7. Door handle according to claim 6, characterized in that the terminal cheek (25) comprises a section hole identical with this of the tip (13) in order to annihilate every rotation of the sheath (26) with regard to the removable core (14).

8. Door handle according to claim 6, characterized in that the sheath (26), fixed to the removable core (14), comprises a window (35), whose the edges (37 to 40) partly cover the edges (41, 42) of the transparent element (32) and firmly hold the latter.

9. Door handle according to claim 8, characterized in that the median line (43) going through the middle of a display surface (36), delimited by the window (35), is disposed under an angle of 45° in respect of the axis (44) of the part (15) to be taken in hand in order that the door handle (1) can be utilized on the right or on the left side.

Patentansprüche

1. Türdrücker in Form einer Klinke (2), die aus einem Schaft (3) und einem dazu ungefähr senkrechten Griff (15) besteht, wobei ein herausnehm-

bares Schild (31), das eine vorgegebene Beschriftung aufweist, in einem Hohlraum (30) untergebracht ist, der in der Randzone des Griffs (15) verwirklicht ist, dadurch gekennzeichnet, daß der Griff (15) einen herausnehmbaren Kern (14) aufweist und mit einer Hülse (26) versehen ist, die um den besagten herausnehmbaren Kern (14) angeordnet ist; daß der Hohlraum (30), in den das herausnehmbare Schild (31) eingelegt ist, in dem herausnehmbaren Kern (14) angebracht ist; daß das herausnehmbare Schild (31) mit einem transparenten Element (32) bedeckt ist, das zwischen dem herausnehmbaren Kern (14) und der Hülse (26) angeordnet ist, und daß der herausnehmbare Kern (14) mittels eines Betätigungsvierkants (11), mit dem die Klinke (2) ausgerüstet ist, mit dem Schaft (3) fest verbunden ist.

2. Türdrücker gemäß Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das transparente Element (32) ein herausnehmbares Element ist, das in einen Sitz (33) eingelegt ist, der in dem äußeren Umfang (34) des herausnehmbaren Kerns (14) verwirklicht ist und an ein Fenster (35) angrenzt, das in der Hülse (26) angebracht ist.

3. Türdrücker gemäß Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der herausnehmbare Kern (14) ein Ansatzstück (13) aufweist, das in den Schaft (3) eingeschoben ist, wobei das besagte Ansatzstück (13) einen kleineren Querschnitt als der herausnehmbare Kern (14) aufweist, wodurch eine Schulter (24) erhalten wird.

4. Türdrücker gemäß Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß das Ansatzstück (13) an seinem Ende (20) zwei zueinander senkrechte quadratische Öffnungen (21, 22) aufweist, um den Türdrücker (1) sowohl rechts, als auch links verwenden zu können, in die das Ende des Betätigungsvierkants (11) eingeschoben wird, damit der herausnehmbare Kern (14) gegen Herausziehen gesichert wird.

5. Türdrücker gemäß Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß das Ansatzstück (13), das in eine in dem Schaft (3) angebrachte Öffnung (12) eingeschoben wird, einen quadratischen Querschnitt aufweist, dessen Ecken (16 bis 19) verrundet sind.

6. Türdrücker gemäß Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Hülse (26) an einem ihrer Enden einen Endflansch (25) aufweist, durch den das Ansatzstück (13) hindurchgeht, und der an der Schulter (24) anliegt.

7. Türdrücker gemäß Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, daß der Endflansch (25) eine Öffnung von identischem Querschnitt wie das Ansatzstück (13) aufweist, um eine Drehung der Hülse (26) bezüglich des herausnehmbaren Kerns (14) zu verhindern.

8. Türdrücker gemäß Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, daß die auf den herausnehmbaren Kern (14) aufgeschobene Hülse (26) ein Fenster (35) aufweist, dessen Kanten (37 bis 40) die Ränder (41, 42) des transparenten Elementes (32) teilweise überdecken und das transparente Element (32) festhalten.

9. Türdrücker gemäß Anspruch 8, dadurch gekennzeichnet, daß die Mittellinie (43), die durch die Mitte einer durch das Fenster (35) begrenzten Visualisationsfläche (36) hindurchgeht, unter ei-

nem Winkel von 45 Grad bezüglich der Achse (44) des Griffs (15) angeordnet ist, damit der Türdrücker (1) sowohl rechts, als auch links verwendet werden kann.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

5

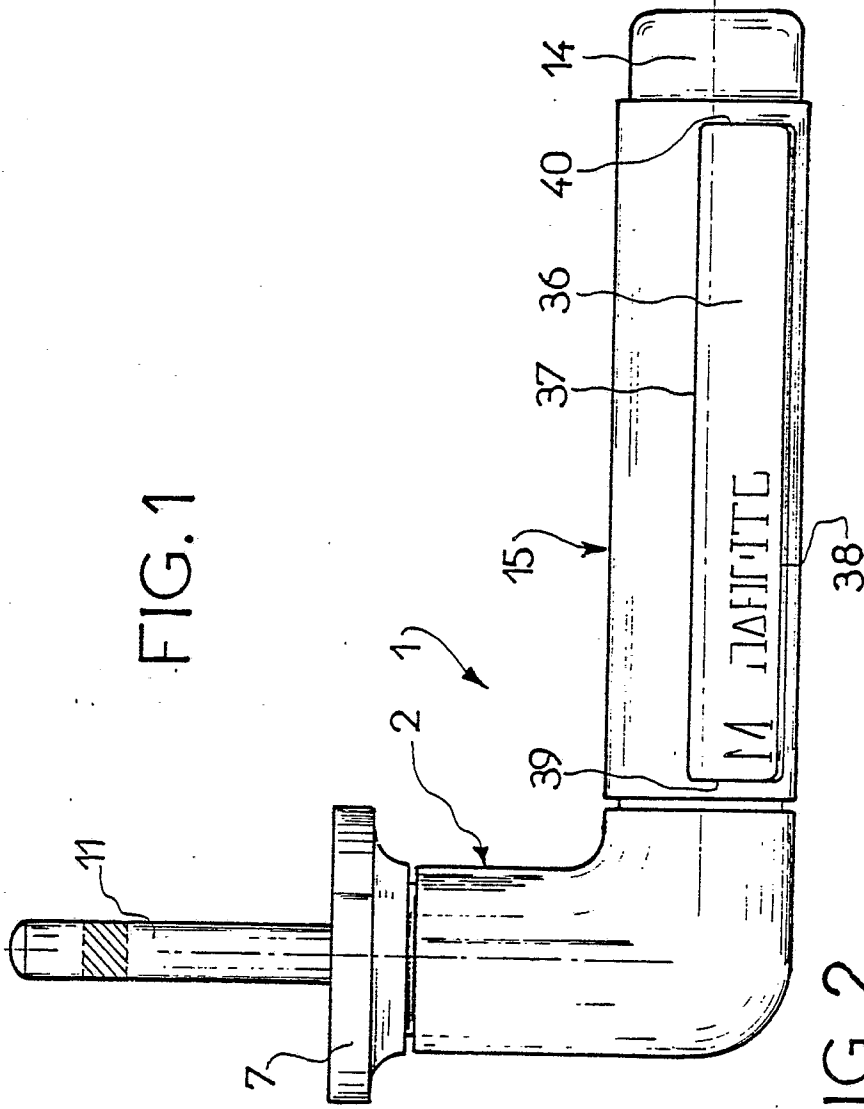


FIG. 1

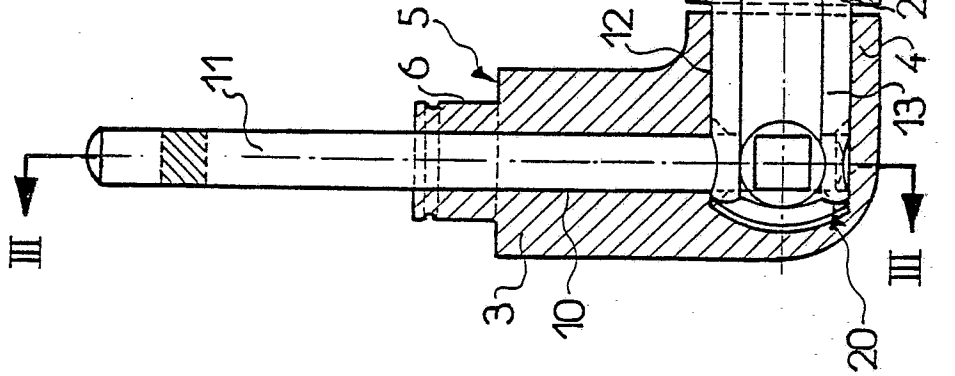


FIG. 2

FIG. 3

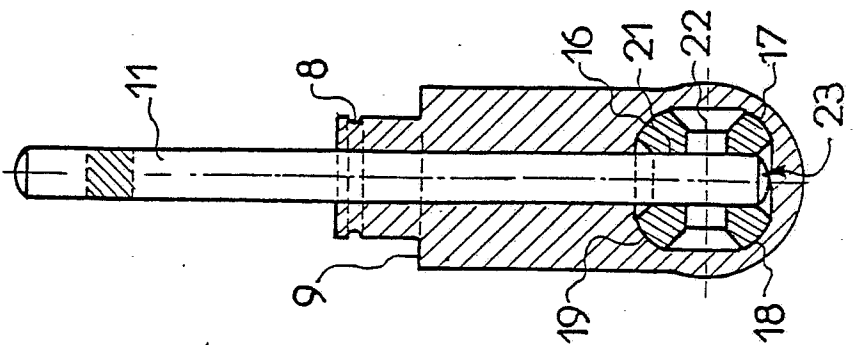


FIG. 4

